



Congé non payé et congé payé ne figure pas sur les feuille de pai

Par **jeremy61220**, le **18/06/2010** à **09:13**

Bonjour,
Je suis salarié dans une entreprise de menuiserie depuis le mois de septembre 2009. Mon patron vien de m'apprendre qu'il fermera l'entreprise les 3 premières semaine du mois d'aout pour partir en vacance et que je ne serai pas payé cette periode l. Sachant que je n'ai pas demander a etre en vacances est ce que c normale que je ne sois pas payé?
D'autre part les congés payé que g aquis depuis septembre 2009 dans cette entreprise ne figure pas sur mes feuilles de paie, alor que tout mes ancien employeur les faisaient figurer sur celle ci. Est ce que la lois oblige a les faires aparaitre sur la feuille de paie ou non?
Merci beaucoup de me repondre. Merci

Par **Visiteur**, le **18/06/2010** à **17:00**

bonjour,
vous êtes entrés en septembre 2009.. au 1er juin 2010 vous avez droit à 23 jours de congés à prendre du 1er juin 2010 jusqu'au 31 mai 2001.
donc vous avez des congés ?? pourquoi ne veut il pas vous les payer ???
nce n'est pas obligatoire d'indiquer sur la fiche de paye le décompte des congés. mais il doit exister un registre dans l'entreprise ou est noté les dates de prise des congés.

Par **jeremy61220**, le **19/06/2010** à **18:29**

merci bocoup pour la reponse